

## **COMMUNE DE PUTANGES-LE-LAC DELIBERATIONS - SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix huit, le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PUTANGES-LE-LAC, convoqués le 30 mars deux mil dix huit, se sont réunis dans la salle du rez-de-chaussée de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

Etaient présents : MM Serge DRUGEON, Liliane LEHUGEUR, Claude POMMIER, Roger PERRAY, Philippe GRANDIN, Louis DORE, Daniel ROCHER, Sylvain GAUDIN, Joël RETOUX, Jean-Paul PICHONNIER, Gérard CRUBLE, André BRIERE, Sébastien LEROUX, Martine ORY, Jean-Louis PITEL, Jeanne GUILLOUET, François DUARTE, Andrée NOEL, Monique FOUREY-BECHET, Gérard GRANDSIRE, Joël LECOEUR, Stéphane GACOIN, Mickaël AGOSTINI, Sébastien BEAUFREERE, Stéphane DAVID, Jean GAUQUELIN, Daniel CASTELLI, Laurence CHAUVIN, Michel SOISNARD, Annick MACE, Jean-Pierre GOHIN, Monique GUIBOUT, Nelly GREUSARD.

Personne ayant donné procuration : Mr Roland LEFOYER à Mr Serge DRUGEON, Mme Isabelle DEBONS à Jeanne GUILLOUET, Mme Yvette RUBAN à Mr Sylvain GAUDIN.

Absents excusés : MM Sylvain PICHONNIER, Christian COUPRY, Thierry CHAUVIN, Sophie PICHONNIER, Jacques MARTINEAU, Catherine CASTEL, Pierre FERRIER.

Absents : MM Florence HEE, Charlène LHEUREUX, Laëtitia LAPRUNE, Céline BAUVAIS, Séverine MONTEBRAN, Ludovic BAECHLER, Franck LEVEQUE, Paulette DUBU.

Secrétaire : Mr Gérard GRANDSIRE.

### **1. MODIFICATION DES STATUTS DU SMICO**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence CHAUVIN, Présidente de la commission actions sociales, état civil et réglementation.

Madame Laurence CHAUVIN rappelle au Conseil Municipal que la commune de PUTANGES-LE-LAC est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités et fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

- La commune de BRETEVILLE LE RABET a sollicité son adhésion au SMICO
- Et que les communes de : ANTOIGNY, CIRAL, FEL, CHAMBOIS, CAMPANDRE-VALCONGRAIN, OMMEEL, UROU et CRENNES, LA COCHERE, le SYNDICAT DES EAUX de la LAIZE, le SIAEP de la VALLEE du LAIZON et le SIAEP de SOLIGNY la TRAPPE ont sollicité leur retrait du SMICO.

Lors de la réunion du 27 janvier 2018, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.

Madame CHAUVIN indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,**

- Emet un avis favorable :

A l'adhésion de la Commune de BRETEVILLE LE RABET.

Au retrait des Communes de ANTOIGNY, CIRAL, FEL, CHAMBOIS, CAMPANDRE-VALCONGRAIN, OMMEEL, UROU et CRENNES, LA COCHERE, du SYNDICAT DES EAUX DE LA LAIZE, du SIAEP de la VALLEE du LAIZON et du SIAEP de SOLIGNY la TRAPPE.

- Charge Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Monsieur le Président du SMICO qu'à Madame la Préfète de l'Orne.

- Charge Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

## 2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances pour présenter l'approbation du compte de gestion 2017 de la commune.

Madame GUIBOUT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal :

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2017 concernant la commune de PUTANGES LE LAC visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part.
- **VOTE** le compte de gestion de l'exercice 2017.

## 3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT ECREPIN

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances pour présenter l'approbation du compte de gestion 2017 de l'assainissement de PUTANGES PONT ECREPIN.

Madame GUIBOUT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal :

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2017 concernant l'assainissement de PUTANGES LE LAC-PUTANGES PONT ECREPIN, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part.
- **VOTE** le compte de gestion de l'exercice 2017.

## 4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – ASSAINISSEMENT RABODANGES/LA FORET-AUVRAY

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances pour présenter l'approbation du compte de gestion 2017 de l'assainissement de RABODANGES/LA FORET-AUVRAY.

Madame GUIBOUT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2017 concernant l'assainissement de PUTANGES LE LAC-RABODANGES/LA FORET-AUVRAY, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part.
- **VOTE** le compte de gestion de l'exercice 2017.

## 5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – ATELIER RELAIS DE LA FORET AUVRAY

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances pour présenter l'approbation du compte de gestion 2017 de l'atelier relais de LA FORET-AUVRAY.

Madame GUIBOUT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2017 concernant l'ATELIER RELAIS de la FORET AUVRAY, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part.
- **VOTE** le compte de gestion de l'exercice 2017.

## 6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMMUNE

Monsieur Sébastien LEROUX, Maire de la commune de PUTANGES LE LAC, s'étant retiré, Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances, présente les résultats des comptes administratifs 2017 de la commune de PUTANGES-LE-LAC

- Excédent de fonctionnement : 1.313.212,39 €
- Excédent d'investissement : 434.496,39 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- **Approuve** les résultats du compte administratif de la commune tels qu'énoncés ci-dessus.

## 7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ASSAINISSEMENT RABODANGES/LA FORET-AUVRAY

Monsieur Sébastien LEROUX, Maire de la commune de PUTANGES LE LAC, s'étant retiré, Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances, présente les résultats des comptes administratifs 2017 de l'assainissement de RABODANGES/LA FORET-AUVRAY.

- Excédent de fonctionnement : 32 765,72 €
- Excédent d'investissement : 18 412,37 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve les résultats du compte administratif de l'assainissement de RABODANGES/LA FORET AUVRAY tels qu'énoncés ci-dessus.

#### **8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT ECREPIN**

Monsieur Sébastien LEROUX, Maire de la commune de PUTANGES LE LAC, s'étant retiré, Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances, présente les résultats des comptes administratifs 2017 de l'assainissement de PUTANGES PONT ECREPIN.

- Excédent de fonctionnement : 189 806,42 €
- Excédent d'investissement : 152 962,13 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- Approuve les résultats du compte administratif de l'assainissement de PUTANGES PONT ECREPIN tels qu'énoncés ci-dessus.

#### **9. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ATELIER RELAIS DE LA FORET AUVRAY**

Monsieur Sébastien LEROUX, Maire de la commune de PUTANGES LE LAC, s'étant retiré, Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances, présente les résultats des comptes administratifs 2017 de l'atelier relais de la FORET AUVRAY.

- Excédent de fonctionnement : 11 296,28 €
- Déficit d'investissement : 8 525,64 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- Approuve les résultats du compte administratif de l'Atelier Relais de la FORET AUVRAY tels qu'énoncés ci-dessus.

#### **10. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – COMMUNE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	473 704,62 €
- un excédent de fonct. antérieur reporté de	839 507,77 €
<hr/>	
<b>soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>1 313 212,39 €</b>
<hr/>	
- un excédent d'investissement de l'exercice de	376 912,53 €
- un excédent d'investis. antérieur reporté de	57 583,86 €
<hr/>	
<b>soit un excédent d'investissement de</b>	<b>434 496,39 €</b>
<hr/>	
- un déficit d'investis. « reste à réaliser » de	- 785 489,00 €
<hr/>	
<b>soit un besoin de financement de</b>	<b>- 350 992,61 €</b>

➤ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 1068 - excédent de fonct. capitalis.	350 992,61 €
- Art. 002 - report à nouveau	962 219,78 €
- Art. 001 - excédent d'invest. Reporté	434 496,39 €

## 11. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – ASSAINISSEMENT DE RABODANGES/LA FORET-AUVRAY

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit d'exploitation de l'exercice de	- 11 688,77 €
- un excédent d'exploitation antérieur reporté de	44 454,49 €
<hr/>	
<b>soit un excédent d'exploitation cumulé de</b>	<b>32 765,72 €</b>
<hr/>	
- un excédent d'investissement de l'exercice de	27 031,93 €
- un déficit d'investis. antérieur reporté de	- 8 619,56 €
<hr/>	
<b>soit un excédent d'investissement de</b>	<b>18 412,37 €</b>
- un « reste à réaliser » de	0,00 €
<hr/>	
<b>soit un besoin de financement de</b>	<b>0,00 €</b>

➤ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
- Art. 002 - report à nouveau	32 765,72 €
- Art. 001 - excédent d'invest. Reporté	18 412,37 €

## **12. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – ASSAINISSEMENT DE PUTANGES PONT ECREPIN**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de l'exercice de	21 134,84 €
- un excédent d'exploitation antérieur reporté de	168 671,58 €
<hr/>	
	<b>189 806,42 €</b>

**soit un excédent d'exploitation cumulé de**

- un excédent d'investissement de l'exercice de	712,75 €
- un excédent d'investis. antérieur reporté de	152 249,38 €
<hr/>	

**soit un excédent d'investissement de** **152 962,13 €**

- un « reste à réaliser » de	0,00 €
<hr/>	

**soit un besoin de financement de** **0,00 €**

➤ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 002 - report à nouveau :	<b>189 806,42 €</b>
- Art. 001 - excédent d'invest. Reporté :	<b>152 962,13 €</b>

## **13. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – ATELIER RELAIS DE LA FORET AUVRAY**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	8 525,64 €
--	------------

- un excédent de fonct. antérieur reporté de	2 770,64 €
<b>soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>11 296,28 €</b>
- un déficit d'investissement de l'exercice de	- 349,92 €
- un déficit d'investissement antérieur reporté de	- 8 175,22 €
<b>soit un déficit d'investissement de</b>	<b>- 8 525,64 €</b>
- un « reste à réaliser » de	<u>0,00 €</u>
<b>soit un besoin de financement de</b>	<b>8 525,64 €</b>

➤ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 1068 - excédent de fonct. capitalis.	8 525,64 €
- Art. 002 - report à nouveau	2 770,64 €
- Art. 001 - déficit d'invest. Reporté	- 8 525,64 €

#### 14. TARIFS ASSAINISSEMENT 2018 de RABODANGES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PERRAY, Président de la commission travaux de voirie, eau et assainissement pour soumettre les tarifs 2018 de la part communale de l'assainissement de RABODANGES comme suit :

Part fixe (abonnt. part communale) : 145,83 € HT/an

Part variable (consommations) : 3,58 € HT dont une taxe de 0,25 € HT par m<sup>3</sup> consommé correspondant à la redevance de modernisation des réseaux.

Il est précisé que la part variable est calculée sur la base d'une consommation de 25 m<sup>3</sup> par an et par personne rattachée au foyer.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :**

➤ **Décide** de fixer la redevance assainissement de RABODANGES à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme énoncé.

#### 15. TARIFS ASSAINISSEMENT de LA FORET AUVRAY

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PERRAY, Président de la commission travaux de voirie, eau et assainissement pour soumettre les tarifs de la part communale de l'assainissement de la FORET AUVRAY comme suit :

Le conseil municipal fixe la redevance assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à savoir :

Part fixe (abonnt. part communale) : 76,23 € HT /semestre

Part variable (consommations) : 1,50 € HT par m<sup>3</sup> d'eau consommé

**Le conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents :**

➤ **Décide** de fixer la redevance assainissement de LA FORET AUVRAY à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme énoncé.

**16. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 de l'ASSAINISSEMENT DE LA FORET AUVRAY – RABODANGES**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GUIBOUT qui propose à Monsieur PAYRAMAURE, comptable par intérim auprès du centre des finances publiques d'ARGENTAN, de présenter le budget primitif 2018 de l'assainissement de la FORET AUVRAY-RABODANGES.

*Fonctionnement*

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>	14 350,00	<u>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ</u>	32 765,72
<u>60</u>	5 600,00	<u>042 AMORTISSEMENT</u>	4 197,05
<u>61</u>	8 000,00	<u>70 VENTE DE PRODUITS</u>	21 000,00
<u>62</u>	750,00	<u>74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</u>	500,00
<u>014 ATTENUATION DE PRODUITS (modernisation des réseaux de Rabodanges)</u>	1 000,00	<u>75 GESTION COURANTE (reverst TVA)</u>	50,00
<u>023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	0,00		
<u>042 AMORTISSEMENT</u>	17 410,72		
<u>65 GESTION COURANTE</u>	50,00		
<u>66 INTERETS DES EMPRUNTS</u>	2 800,00		
<u>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	22 902,05		
<u>TOTAL SECTION</u>	58 512,77	<u>TOTAL SECTION</u>	58 512,77

*Investissement*

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>001 DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTÉ</u>		<u>001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTÉ</u>	18 412,37
<u>040 AMORTISSEMENT</u>	4 197,05	<u>040 AMORTISSEMENT</u>	17 410,72
<u>16 CAPITAL EMPRUNTS</u>	8 100,00		
<u>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	23 526,04		
<u>TOTAL SECTION</u>	35 823,09	<u>TOTAL SECTION</u>	35 823,09

Le conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- Adopte le budget 2018 de l'assainissement de la FORET AUVRAY/RABODANGES ainsi présenté.

**17. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 de l'ASSAINISSEMENT DE PUTANGES PONT ECREPIN**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GUIBOUT qui propose à Monsieur PAYRAMAURE, comptable par intérim auprès du centre des finances publiques d'ARGENTAN, de présenter le budget primitif 2018 de l'assainissement de PUTANGES PONT ECREPIN.

*Fonctionnement*

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>	25 920,00	<u>002 EXCEDENT REPORTÉ</u>	189 806,42
<u>60</u>	920,00	<u>042 AMORTISSEMENT</u>	7 902,00
<u>61</u>	25 000,00	<u>70 VENTE DE PRODUITS</u>	20 000,00
<u>042 AMORTISSEMENTS</u>	11 401,42	<u>74 PRIME EPURATION</u>	4 000,00

<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION (centimes TVA)</b>	<b>10,00</b>	<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (centimes TVA)</b>	<b>10,00</b>
67 Charges exceptionnelles	184 387,00		
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>221 718,42</b>	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>221 718,42</b>

*Investissement*

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<b>040 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT</b>	<b>7 902,00</b>	<b>001 EXCEDENT REPORTE</b>	<b>152 962,13</b>
<b>16 EMPRUNTS</b>	<b>2 787,00</b>	<b>040 AMORTISSEMENTS</b>	<b>11 401,42</b>
<b>23 IMMOBILISATIONS</b>	<b>92 129,55</b>		
Operation 2018-001 Réhabilitation du réseau eaux usées	7 770,00		
203 Frais d'étude	53 775,00		
<b>2315 Etude diagnostique réseaux</b>			
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>164 363,55</b>	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>164 363,55</b>

Le conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- Adopte le budget 2018 de l'assainissement de PUTANGES PONT ECREPIN ainsi présenté.

#### 18. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 de l'ATELIER RELAIS DE LA FORET-AUVRAY

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GUIBOUT qui propose à Monsieur PAYRAMAURE, comptable par intérim auprès du centre des finances publiques d'ARGENTAN, de présenter le budget primitif 2018 de l'atelier relais de la FORET AUVRAY.

*Fonctionnement*

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<b>66 INTERETS EMPRUNT</b>	<b>7 780,00</b>	<b>75 GESTION COURANTE</b>	<b>16 670,31</b>
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 769,95</b>	<b>002 EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>2 770,64</b>
<b>023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 891,00</b>		
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>19 440,95</b>	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>19 440,95</b>

*Investissement*

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<b>16 CAPITAL EMPRUNT</b>	<b>8 891,00</b>	<b>1068 AFFECTATION</b>	<b>8 525,64</b>
<b>001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 525,64</b>	<b>021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 891,00</b>
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>17 416,64</b>	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>17 416,64</b>

Le conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- Adopte le budget 2018 de l'atelier relais de la FORET AUVRAY ainsi présenté.

## **19. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission finances et Personnel Administratif.

Madame GUIBOUT rappelle à l'Assemblée que par délibération du 20 septembre 2016, le Conseil municipal a voté l'intégration fiscale progressive des taux de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour l'ensemble de la commune nouvelle sur une durée de 12 ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :**

➤ Vote les taux 2018 tels que présentés ci-dessous, à savoir :

✓ Taxe d'Habitation	:	11,97 %
✓ Taxe Foncière (bâti)	:	14,18 %
✓ Taxe Foncière (Non Bâti)	:	22,39 %
✓ Cotisation Foncières des Entreprises	:	13,81 %

## **20. SUBVENTIONS 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT Présidente de la commission finances et Personnel Administratif, pour présenter la liste des subventions proposées par la commission des finances, après consultation de la commission culture, vie associative, tourisme, communication et des Maires délégués.

### **Subventions à caractère scolaire**

1. ABCD Ecole de PUTANGES PONT ECREPIN	200,00
2. ABCD Ecole de STE HONORINE LA GUILLAUME	50,00
3. ABCD Ecole de BAZOCHES AU HOULME	50,00
4. APPEL STE THERESE- PUTANGES PONT ECREPIN	250,00
5. APE BAZOCHES AU HOULME	150,00
6. APE de STE HONORINE LA GUILLAUME	150,00
7. APE de PUTANGES PONT ECREPIN	250,00
8. Ecole Primaire Paul Souvray LA FERTE MACE	20,00
9. Foyer coopérative -Ecole Primaire PUTANGES	300,00
10. Sacré Cœur d'ECOUCHE	20,00
11. Collège Gaston Lefavrais (jardin)	100,00
12. Collège Gaston Lefavrais	1.000,00
13. Collège du Houlme BRIOUZE	20,00
14. Collège Notre Dame LA FERTE MACE	20,00
15. MFR POINTEL	20,00
16. Lycée Jeanne d'ARC d'ARGENTAN	20,00
<b>Sous total</b>	<b>2 620,00</b>

### **Subventions à caractère local**

1. AFN de PUTANGES PONT ECREPIN	173,00
2. ADAC de PUTANGES PONT ECREPIN	90,00
3. ANC de la FORET AUVRAY	31,00
4. UNC de RABODANGES, les ROTOURS, STE CROIX	60,00
5. UNC/AFN de ST AUBERT SUR ORNE	30,00
6. AFAC de la FORET AUVRAY	153,00
7. Club de l'Amitié de PUTANGES PONT ECREPIN	200,00
8. Club des Primevères	200,00
9. Amicale des Anciens des ROTOURS	200,00
10. Club Réveil Jeanne d'ARC	153,00
11. Comité d'Animation de PUTANGES PONT ECREPIN	600,00
12. Comité des Fêtes de ST AUBERT SUR ORNE	200,00

13. Comité des Fêtes de LA FORET AUVRAY	153,00
14. ACTIV'ORNE Trail de la Roche d'Oëtre	1.000,00
15. SAE (Sport Auto Evènements)	1.000,00
16. Comice Agricole Cantonal de PUTANGES	320,0
17. Comice Agricole d'Arrondissement	60,00
18. Val d'Orne Environnement	120,00
19. Assos. Foyer Rural de FROMENTEL	100,00
20. Société chasse communale de la FORET AUVRAY	153,00
<b>Sous total</b>	<b>4.996,00</b>

**Autres subventions**

1.Union cycliste du Pays d'ARGENTAN	15,00
2.Chorale ACCORD de PUTANGES	100,00
3.Ecole de Musique d'ECOUCHE	90,00
4.FESTIV'ART	4.400,00
<b>Sous total</b>	<b>4.605,00</b>

**TOTAL 12.221,00**

- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, l'ensemble des subventions tel qu'énoncé ci-dessus pour l'année 2018.

## 21. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 de la COMMUNE NOUVELLE de PUTANGES LE LAC

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GUIBOUT, Présidente de la commission des finances et du Personnel Administratif, qui propose à Monsieur PAYRAMAURE de présenter le projet de budget de la commune de PUTANGES-LE-LAC.

### FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>564 733,00</b>	<b>002 EXCEDENT ANT.REPORTE</b>	<b>962 219,78</b>
60	107 150,00	70	13 631,00
61	376 490,00	73 IMPOTS ET TAXES	754 875,00
62	68 593,00	74 DOTATIONS ET PARTICIP.	729 897,00
63	12 500,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	83 500,00
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>418 582,00</b>	<b>77PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
63	6 950,00		
64	411 632,00		
<b>014 ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>61 629,00</b>		
73	61 629,00		
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>13 445,00</b>		
<b>023 VIRT A LA SECTION D'INVEST.</b>	<b>809 607,00</b>		
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	<b>174 350,00</b>		
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>8 500,00</b>		
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>493 276,78</b>		
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>2 544 122,78</b>	<b>TOTAL SECTION</b>	<b>2 544 122,78</b>

### INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>		
	Report	Proposition	Report	Proposition
<b>020 DEPENSES IMPREVUES</b>		24 000	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	434 496,39
<b>10 DOTATIONS,FONDS DIVERS</b>		0,00	<b>021 VIREMENT de la section de Fonctionnement</b>	<b>809 607,00</b>
<b>16 EMPRUNTS ET DETTES</b>		47 456,00	<b>024 PRODUIT DES CESSIONS</b>	<b>0,00</b>
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		1 000,00	<b>10 DOTATIONS-FCTVA</b>	<b>412 001,61</b>
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		0,00	<b>13 Subv.d'investissement</b>	<b>40 785,00</b>
<b>Opé 20160012 Effac. Reseaux ST AUBERT SUR ORNE</b>	<b>50 000,00</b>		<b>16 Emprunts et Dettes</b>	<b>295 000,00</b>
<b>Opé 0001 Effact.réseaux MENIL JEAN</b>	<b>35 701,00</b>			
<b>Opé 0004 Aménagt.bords lac de Rabodanges</b>	<b>652 056,00</b>	<b>300 000,00</b>		
<b>Opé 0006 Route accès PSLA à PUTANGES PT ECREPIN</b>	<b>114 888,00</b>	<b>20 000,00</b>		

Opé 0008 Acquis.foncières PUTANGES PONT ECREPIN	102 500,00	295 000,00			
Opé 0009 ADAP - Accessibilité	51 772,00	35 000,00			
Opé 0010 Restauration laverie de PUTANGES PT ECR.	1 196,00				
Opé 0011 Restauration Eglise St Pierre de PUTANGES PT ECREPIN	22 954,00				
Opé 0017 Aménagement Cimetière PUTANGES PT ECREPIN	1 050,00				
Opé 0019 Aménag.Sécurité bourg PUTANGES PT ECREPIN	8 640,00	60 000,00			
Opé 0022 Mat.cuisine salle Féron PUTANGES Pt ECREPIN	25 000,00				
Opé 0023 Aire de jeux Friche PUTANGES Pt ECREPIN	9 500,00	20 075,00			
Opé 2018001 Rest.retable et tableaux Egl.St Pierre		23 000,00			
Opé 2018002 Enf.réseaux rue M.Gontier		70 000,00			
Opé 2018003 Enf.réseaux Chênedouit		24 260,00			
Opé 2018004 Isolation logt. Chênedouit		4 770,00			
Opé 2018005 Acqu.panneaux lumineux		20 000,00			
Opé 2018006 Rest.Eglise de Saint Malo		62 180,00			
Opé 2018007 Rénov.logemt De Ste Croix sur Orne		38 105,00			
Opé 2018008 Trav.Bloc sanitaires camping		45 000,00			
Opé 2018009 Ass.ind.logt et mairie Ste Croix sur Orne		6 555,00			
Opé 2018010 Extension voie ZI		110 000,00			
<b>TOTAL</b>	<b>1 075 257,00</b>	<b>1 206 401,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>289 768,00</b>	<b>1 991 890,00</b>

2 281 658,00

2 281 658,00

Le conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- Adopte le budget 2018 de la Commune de PUTANGES LE LAC, ainsi présenté.

## 22. INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES – ANNEE 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André BRIERE, Président de la Commission entretien des bâtiments communaux et constructions.

Monsieur André BRIERE rappelle à l'Assemblée que les communes historiques de la FRESNAYE AU SAUVAGE, PUTANGES PONT ECREPIN, RABODANGES et SAINT AUBERT SUR ORNE avaient pour habitude d'accorder une indemnité de gardiennage des Eglises.

Cette indemnité est versée auprès de l'Association Diocésaine de Séez-Paroisse Saint Jean Eudes Val d'Orne et son montant est variable selon les souhaits de chaque Conseil Municipal délégué. Le montant maximum pour l'année 2018 est de 120,97 € si le gardien ne réside pas dans la commune et 479,86 € si le gardien réside dans la commune où se trouve l'Edifice du culte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

- De verser une indemnité globale à l'Association Diocésaines de Séez-Paroisse Saint Jean Eudes Val d'Orne en appliquant les montants énoncés ci-dessus pour les communes déléguées concernées, à savoir 842,77 €

### **23. RESTAURATION DU RETABLE ET DE LA TOILE « ASSOMPTION DE LA VIERGE » DANS L'EGLISE SAINT PIERRE – COMMUNE DELEGUEE DE PUTANGES PONT ECREPIN**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard GRANDSIRE.

Monsieur GRANDSIRE rappelle que l'Eglise SAINT PIERRE a bénéficié en 2017 d'un programme de travaux de restauration des enduits intérieurs et des travaux d'électricité. Il indique au Conseil qu'il y a lieu maintenant de procéder à des travaux de restauration du retable et de la toile présente en son centre.

Ces éléments ont beaucoup souffert, l'usure du temps et l'humidité ont laissé des traces importantes sur l'ensemble du retable, au niveau des colonnes, des pilastres, des panneaux latéraux et des peintures.

Le tableau représentant l'Assomption de la Vierge MARIE est également très abîmé et présente des craquelures, lacunes, déchirures ainsi qu'une altération des peintures.

Monsieur GRANDSIRE ajoute qu'une consultation d'entreprises avait été lancée auprès de spécialistes dans le domaine de la restauration d'objets d'art, sculpture et mobilier, avec les résultats suivants :

Concernant le Retable

- Hervé VIEILLEROBE, menuisier ébéniste avec un devis de 14 123,36 € HT soit 16 948,03 € TTC
- ALENNE Peinture avec un devis de 7 750,00 € HT soit 9 300,00 € TTC
- Eur Serge GIORDANI, restaurateur d'objet d'art, avec un devis de 12 315,00 € HT soit 14 778,00TTC

Concernant le tableau

- Antoine LEMENAGER, restaurateur de tableau, avec un devis de 12 570,00 € HT soit 15 084,00 € TTC
- Annie LEGRAND, restaurateur de tableau avec un devis de 3 447,00 € HT soit 4 136,40 € TTC
- Marianne CHOPIN, restaurateur de tableau avec un devis de 3 150,00 € (TVA non applicable)

Les Membres de la commission « culture » suivant l'avis éclairé de Madame Servanne DESMOULINS, chef de la mission patrimoine et musée au conseil départemental, avaient retenu le savoir faire de l'Eurl Serge GIORDANI pour la restauration du retable et de Madame Annie LEGRAND pour le tableau.

Dans sa réunion du 30 mars dernier, la commission « culture » a examiné les devis sollicités pour une réactualisation des devis initialement retenus, et propose au conseil de retenir :

- Serge GIORDANI, pour un montant réactualisé de 13 059,00 € HT soit 15 670,80 € TTC.
- Aurélie TERRAL DREANO, successeur d'Annie LEGRAND, pour un montant réactualisé de 3 717,50 € HT soit 4 461,00 € TTC

L'option dépose, transport et pose de la toile serait confiée à Monsieur Serge GIORDANI avec un devis de 401,70 € HT soit 482,04 € TTC.

Soit un montant total proposé pour cette opération de restauration du retable et du tableau de 17 178,20 € HT soit 20.613,84 € TTC.

Par ailleurs, Monsieur GRANDSIRE précise qu'en lien avec l'association de restauration du patrimoine de PUTANGES, il conviendra de passer un avenant à la convention avec la Fondation du Patrimoine pour lancer une nouvelle campagne de mobilisation du mécénat populaire en faveur de la restauration du retable et du tableau.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces propositions et présente le plan de financement en sachant que la part d'autofinancement de la commune pourra varier en fonction des montants de subventions attribués. Sur ce dossier, Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour modifier le taux de subvention attribué par la DETR, à savoir 60% au lieu des 40% prévus initialement.

<b>Projet de restauration de l'Eglise de SAINT PIERRE</b>				
DEPENSES HT		RECETTES PREVISIONNELLES		
Le retable	13.059,00	Département	1.717,82	10 %
La toile	3.717,50	D.E.T. R	10.306,92	60 %
La dépose, transport et repose	401,70	Fondation du patrimoine Dons et fonds propres	5.153,46	30%
		TOTAL		
<b>TOTAL</b>	<b>17.178,20 € HT</b>		<b>17.178,20 € HT</b>	100%
Soit	20.613,84 € TTC			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Adopte** le projet et les propositions de la commission « culture ».
- **Retient** les entreprises précitées, à savoir :
  - Serge GIORDANI avec un devis actualisé de 13 059,00 € HT soit 15 670,80 € TTC
  - Aurélie TERRAL DREANO avec un devis actualisé de 3 717,50 € HT soit 4 461,00 € TTC
  - Serge GIORDANI avec un devis de 401,70 € HT soit 482,04 € TTC
- **Approuve** le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec la Fondation du Patrimoine, la Commune de PUTANGES-LE-LAC et l'association de restauration du Patrimoine de PUTANGES dans le cadre de la campagne de souscription.
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter toutes subventions et notamment la DETR pour aider à financer ce projet.
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches et signer les pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.
- **Demande** l'inscription de ces dépenses au budget 2018 – Opération d'investissement à l'article 2168.

#### **24. RESTAURATION DE LA CHARPENTE/COUVERTURE DE L'EGLISE DE ST MALO - COMMUNE DELEGUEE DE LA FRESNAYE AU SAUVAGE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard GRANDSIRE.

Monsieur Gérard GRANDSIRE rappelle que par délibération du 12 juillet 2016, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour étudier la possibilité d'effectuer une 3<sup>ème</sup> phase de travaux de restauration sur l'Eglise de Saint MALO.

Afin de poursuivre ce projet et après avoir échangé avec les différents acteurs des phases précédentes, il est proposé d'effectuer des travaux de restauration de la charpente, de la couverture, la réhabilitation de la voute intérieure, des décors intérieurs et de la porte.

Après avoir consulté les entreprises susceptibles de répondre à cette demande, les devis suivants ont été reçus :

##### La toiture (partiellement)

- GALLOT Christophe pour un montant de 5 593,97 € HT soit 6 712,76 € TTC
- MARIE André pour un montant de 7 764,00 € HT soit 9.316,80 € TTC
- TAILLE PIERRES et tradition pour un montant de 13 129,69 € HT soit 15 755,63 € TTC

##### La charpente

- MARIE André, pour un montant de 6 320,00 € HT soit 7 584,00 € TTC
- LORET Charpente, pour un montant de 7 282,15 € HT soit 8 738,58 TTC
- PATRY Menuiserie, pour un montant de 9 588,00 € HT soit 11 505,60 € TTC
- TAILLE PIERRE et traditions, pour un montant de 11 257,88 € HT soit 13 509,46 € TTC

##### La voute

- TAILLE PIERRE et traditions, pour un montant de 29 679,68 € TTC soit 35 615,59 € TTC
- PATRY Menuiserie, pour un montant de 29.864,30 € HT soit 35.837,16 € TTC

##### Le décor

###### Sondage

- CADET Emmanuelle, conservation-restauration, pour un montant de 1 550,00 € (TVA non applicable)

Conservation

- CADET Emmanuelle, conservation-restauration, pour un montant de 5 710,00 € (TVA non applicable)

La porte

- PATRY Menuiserie, pour un montant de 1 813,00 € HT soit 2 175,60 € TTC
- TAILLE PIERRE et traditions, pour un montant de 2 787,40 € HT soit 3 344,88 € TTC

Après étude et demande d'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, les Membres de la commission « culture », en réunion du 30 mars 2018, suggèrent de retenir les devis ci-après :

- Toiture : MARIE André pour un montant de 7 764,00 € HT soit 9.316,80 € TTC
- Charpente : MARIE André, pour un montant de 6 320,00 € HT soit 7 584,00 € TTC
- Voute : PATRY Menuiserie, pour un montant de 29.864,30 € HT soit 35.837,16 € TTC
- Sondage : CADET Emmanuelle, conservation-restauration, pour un montant de 1 550,00 €
- Conservation : CADET Emmanuelle, conservation-restauration, pour un montant de 5 710,00 €
- Porte : PATRY Menuiserie, pour un montant de 1 813,00 € HT soit 2 175,60 € TTC

Ces devis ont été proposés au regard des critères souhaités.

**Soit un montant total de travaux de 53.021,30 € HT soit 62.173,56 € TTC**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces propositions et présente le plan de financement en sachant que la part d'autofinancement de la commune pourra varier en fonction des montants de subventions attribués :

Projet de restauration de l'Eglise de ST MALO				
DEPENSES HT		RECETTES PREVISIONNELLES		
Toiture	7.764,00	Département	10.604,26	20%
Charpente	6 320,00	D.E.T.R	31.812,78	60%
Voute	29.864,30	Dons, fondat du patrimoine, sauvegarde art français, subv.privées et fonds propres	10.604,26	20%
Sondage	1.550,00			
Conservation	5.710,00			
Porte	1.813,00			
<b>TOTAL</b>	<b>53.021,30 €</b>		<b>53.021,30 €</b>	100%
	Soit 62.173,56 € TTC			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- **Accepte** les propositions énoncées par la commision « culture ».
- **Approuve** le plan de financement présenté par Monsieur le Maire.
- **Retient** les entreprises précitées, à savoir :
  - Toiture : MARIE André pour un montant de 7 764,00 € HT soit 9.316,80 € TTC
  - Charpente : MARIE André, pour un montant de 6 320,00 € HT soit 7 584,00 € TTC
  - Voute : PATRY Menuiserie, pour un montant de 29.864,30 € HT soit 35.837,16 € TTC
  - Sondage : CADET Emmanuelle, conservation-restauration, pour un montant de 1 550,00 €
  - Conservation : CADET Emmanuelle, conservation-restauration, pour un montant de 5 710,00 €
  - Porte : PATRY Menuiserie, pour un montant de 1 813,00 € HT soit 2 175,60 € TTC
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ou un avenant avec la Fondation du Patrimoine, la Commune de PUTANGES-LE-LAC et l'association des amis de l'Eglise de SAINT MALO.
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter toutes subventions et notamment la DETR pour aider à financer ce projet.
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches et signer les pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.
- **Décide** l'inscription de cette dépense au budget primitif 2018 et de créer une opération d'investissement à l'article 21318.

## **25. TRANSFERT DE LA COMPETENCE INVESTISSEMENT AU TE 61**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge DRUGEON, Président de la commission Réseaux électriques, éclairage public, Maire délégué de la commune déléguée de CHENEDOUIT pour délibérer sur le transfert de la compétence investissement au TE 61.

Monsieur DRUGEON informe le Conseil de la possibilité de transférer la compétence investissement au TE 61 concernant les opérations de création, d'extension, de réfection complète et/ou de modification de partie d'installations du réseau des ouvrages et appareillages d'éclairage public. Ils comprennent également les équipements nécessaires à la maîtrise de la demande d'énergie. Exceptionnellement, ils peuvent être réalisés par la Collectivité dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage sous réserve de l'accord préalable du TE61.

Monsieur DRUGEON précise que ce transfert de compétence permet d'obtenir des coûts moindres sur les investissements liés à l'éclairage public.

Parmi les travaux d'investissement, on peut distinguer les catégories de travaux suivants ;

- Les travaux d'effacement d'éclairage par mise en souterrain coordonnée,
- Création d'un premier réseau d'éclairage sur le territoire d'une commune, travaux d'extension d'éclairage hors effacement,
- Travaux de renouvellement, de mise en conformité,
- Mise en valeur par lumière de sites et monuments.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur la proposition énoncée par Monsieur DRUGEON.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du TE61 en date du 30 juin 2015 relative à la modification des statuts du TE61 par la prise de nouvelles compétences optionnelles,

**Vu** l'arrêté préfectoral modificatif n°32 en date du 27 novembre 2015 portant modification des statuts du TE61,

**Considérant** que le cadre des nouveaux statuts du Syndicat d'Energie de l'Orne, offre la possibilité aux Communes de lui confier tout ou une partie de la compétence relative à l'éclairage public.

**Considérant** les dispositions législatives récentes précisant que par dérogation à l'article L 1321-2 du CGCT la compétence éclairage public peut être transférée, notamment concernant l'investissement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :**

- Décide de transférer au TE 61 les prestations d'investissement, liées à l'éclairage public
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de délégation de la compétence éclairage public pour la partie investissement uniquement.

## **26. TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAU A CHENEDOUIT – CONVENTION INDIVIDUELLE DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE GENIE CIVIL DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION « LA CHESNAIE »**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge DRUGEON, Président de la commission Réseaux électriques, éclairage public, Maire de la commune déléguée de CHENEDOUIT.

Monsieur Serge DRUGEON rappelle que par délibération du 10 novembre 2014, le Conseil Municipal de la commune déléguée de CHENEDOUIT avait sollicité l'inscription au TE 61 de travaux d'effacement des réseaux dans la continuité de ceux effectués dans le bourg.

Il s'agit de renforcer le réseau basse tension sur le site de la Chesnaie et la mise en souterrain des équipements de communication.

Egalement, les luminaires actuels (avec lampes à sodium) situés en façade, seront remplacés par des candélabres à LED, économique et offrant une meilleure visibilité pour les piétons et la circulation routière.

Pour la réalisation de ces travaux ;

Le TE 61 propose une convention individuelle de maîtrise d'ouvrage en complément de la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage signée le 26 janvier 2016 concernant ;

- Le génie civil télécom (Maîtrise d'œuvre et travaux) : 5 357,63 € HT soit 6 429,15 € TTC
- L'éclairage public, génie civil et la fourniture de 4 candélabres à lampes LED: 11 664,26 € HT soit 13 886,03 € TTC

ORANGE propose une convention particulière relative à la mise en souterrain des équipements de communications électroniques ainsi qu'un devis ;

- Fourniture de matériel, validation de l'étude et câblage : 6 601,68 € (non soumis à TVA)

En conséquence, le montant total de cette opération s'élève à la somme de 23.623,57 € HT soit 24 250,74 € TTC

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ces travaux.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil, à l'unanimité ;**

- **Approuvent** le projet d'effacement de réseaux sur la commune déléguée de CHENEDOUIT et d'éclairage public pour une participation totale au TE61 de 23.623,57 € HT soit 24 250,74 € TTC
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions liées à ce dossier.
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention particulière entre ORANGE et la commune ainsi que le devis présenté.
- **Chargent** Monsieur le Maire de solliciter toutes subventions et notamment la DETR pour mener à bien ce projet.
- **Demandent** l'inscription de ces dépenses au budget 2018 en section d'investissement.

## **27. TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAU A PUTANGES PONT ECREPIN - RUE MAURICE GONTIER ET RUE DU DR PRODHOMME (PARTIE HAUTE) – CONVENTION INDIVIDUELLE DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE GENIE CIVIL DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge DRUGEON, Président de la commission Réseaux électriques, éclairage public, Maire de la commune déléguée de CHENEDOUIT.

Monsieur Serge DRUGEON fait part à l'Assemblée que par délibération du 12 avril 2016, le Conseil Municipal avait sollicité l'inscription des travaux d'effacement des réseaux de la rue Maurice Gontier et de la partie haute de la rue du Dr Prodhomme auprès du TE 61.

Il rappelle aussi que la commune déléguée de PUTANGES PONT ECREPIN avait demandé cette inscription le 28 mars 2012. Aussi, pour la réalisation de ces travaux le TE 61 propose une convention individuelle de maîtrise d'ouvrage en complément de la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage signée le 26 janvier 2016 concernant l'estimatif suivant ;

- Le génie civil télécom (Maîtrise d'œuvre et travaux) : 11.085,17 € HT soit 13.302,20 € TTC
- L'éclairage public, génie civil et la fourniture de 12 candélabres (montant variable selon le choix des candélabres) : 42.958,91 € HT soit 51.550,69 € TTC

ORANGE propose une convention particulière relative à la mise en souterrain des équipements de communications électroniques d'un montant estimatif de 2.500,00 € (non soumis à la TVA).

Ainsi, le montant total estimatif de cette opération s'élève à : 56.544,08 € HT soit 67.352,89 € TTC

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ces travaux.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil, à l'unanimité ;**

- **Approuvent** le projet d'enfouissement de réseaux sur le site de la Chesnaie pour une participation totale au TE61 de 56.544 ,08 € HT soit 67.352,89 € TTC
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions liées à ce dossier.
- **Autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention particulière entre ORANGE et la commune ainsi que le devis présenté.
- **Chargent** Monsieur le Maire de solliciter toutes subventions et notamment la DETR pour mener à bien ce projet.
- **Demandent** l'inscription de ces dépenses au budget 2018 en section d'investissement.

## **28. PERSONNEL ADMINISTRATIF – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission finances et personnel administratif.

Madame Monique GUIBOUT expose à l'Assemblée qu'en raison du départ en retrait de Madame Régine ROBINE, il convient d'augmenter de 2 heures par semaine le temps de travail de Mademoiselle Céline LEONARD.

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Dans l'attente de l'avis de la commission administrative paritaire du CDG

VU le budget de la Collectivité,

VU la nécessité de service,

CONSIDERANT le besoin d'effectuer une permanence par semaine dans les mairies déléguées de Ste Croix sur Orne, Chênedouit et la Forêt Auvray, il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent à temps partiel. Cette fonction pouvant être assurée par un agent du cadre d'emploi des agents administratifs.

**Après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1 : suppression et création de postes :**

- De supprimer le poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe de 12/35<sup>ème</sup>
- De créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe de 14/35<sup>ème</sup> à compter du 15 avril 2018.

**Article 2 : crédits :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Article 3 : exécution :**

Monsieur le Maire ou son représentant est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La présente délibération sera affichée et transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au centre de gestion.

**29. ADHESION AU CAUE – ANNEE 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence CHAUVIN, Présidente de la commission culture, vie associative, tourisme et communication.

Madame CHAUVIN rappelle la mission d'accompagnement des collectivités par le CAUE en matière de promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage ainsi que la valorisation durable du cadre vie du territoire départemental.

La commune ayant décidé d'adhérer en 2017, Monsieur le Maire propose de reconduire cette adhésion en 2018 pour un montant de 350,00 € correspondant à la tranche d'habitants de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ;**

- **Décide** de reconduire cette adhésion pour le montant indiqué ci-dessus.
- **Charge** Monsieur le Maire d'inscrire la somme à l'article 6281 chapitre 011 du budget 2018

**30. ACQUISITION PANNEAU LUMINEUX DOUBLE FACE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger PERRAY, Président de la commission travaux de voirie, eau et assainissement.

Afin de permettre une communication rapide, efficace et pertinente en touchant plus largement la population et les touristes de passage sur la commune, Monsieur PERRAY propose l'acquisition d'un panneau lumineux d'information au centre de la commune déléguée de PUTANGES-PONT-ECREPIN. Cet outil interactif permettrait de répondre aux besoins de communications entre la collectivité, les administrés et les associations mais aussi les touristes de passage sur la commune et la CDC du Val d'Orne tout en préservant le cadre de vie et l'affichage sauvage.

Monsieur PERRAY informe l'Assemblée que la Communauté de Communes du Val d'Orne, en séance communautaire du 26 février 2018, a accepté de participer à ce projet à hauteur de 49 % de la dépense hors taxe par le biais d'un fonds de concours.

De même, en accord avec la CDC du Val d'Orne, la gestion des informations affichées sur le panneau serait déléguée à l'Office de tourisme.

Ainsi, afin d'acter cette décision, une convention d'attribution du fonds de concours et de gestion des informations affichées sera établie entre la commune et la CDC du Val d'orne.

Monsieur PERRAY fait part au Conseil des devis présentés à la commission culture, vie associative le 21 mars 2018 ;

- Signaux GIROD, (panneau double face) 13.090,00 € HT soit 15.708,00 € TTC
- Signaux GIROD, (panneau simple face) 9.190,00 € HT soit 11.028,00 € TTC
- SOLSYSTEMS, (panneau simple face) 11.868,00 € HT soit 14.241,60 € TTC
- SIGNAGE Groupe propose 4 devis de performances différentes :
  - 8.950,00 € HT soit 10.740,00 € TTC (6.144 pixels)
  - 7.950,00 € HT soit 9.540,00 € TTC (4.608 pixels)
  - 9.950,00 € HT soit 11.940,00 € TTC (12.288 pixels)
  - 15.990,00 € HT soit 19.188,00 € TTC (12.288 pixels mais plus de couleur)

Après avoir étudié les différentes propositions, les Membres de la commission propose de retenir le devis de Signaux GIROD avec un panneau double face pour un montant de 13.090,00 € HT soit 15.708,00 € TTC, celui-ci étant mieux disant au regard des critères souhaités.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :**

- **Valide** la proposition de la commission,
- **Retient** le devis de Signaux GIROD pour son devis de 13.090,00 € HT soit 15.708,00 € TTC.
- **Approuve** la participation de la CDC du Val d'Orne par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 49% du montant hors taxe, à savoir 6.414,10 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de fonds de concours à intervenir avec la CDC du Val d'Orne.
- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter toutes subventions pour financer ce projet et notamment la DETR.
- **Demande** à Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense en opération d'investissement au BP 2018 à l'article 2188.

### **31. PROGRAMME Ad'ap 2017/2018 - TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE JEAN FERON**

**Cette délibération annule et remplace celle du 23 février 2018 ayant le même objet**

Monsieur le Maire rappelle la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et l'obligation de permettre à tous, sans distinction de pouvoir accéder et circuler dans les établissements recevant du public (ERP).

Concernant la commune historique de PUTANGES PONT ECREPIN, il indique à l'assemblée que les travaux de mise aux normes de la salle Jean FERON (ERP) sont inscrits dans l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour le premier semestre 2018 et concerne les points suivants :

- ✓ Le traitement des accès,
- ✓ La conformité du stationnement des personnes à mobilité réduite,
- ✓ La conformité des portes,
- ✓ La création de sanitaires adaptés,
- ✓ L'accessibilité des équipements.

Par délibération du 14 octobre 2015, le conseil municipal de la commune historique de PUTANGES PONT ECREPIN avait choisi l'Atelier JSA Architecte pour réaliser son Ad'ap. Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une proposition d'assistance a été sollicitée à ce même architecte afin d'assister la commune dans la gestion de l'accessibilité de cette salle Jean FERON.

Les Membres de la commission « Entretien des bâtiments communaux et constructions » réunis le 19 février dernier ont pris connaissance de la proposition de mission complète de l'Atelier JSA pour un montant provisoire de 5 275,00 € HT soit 6 330,00 € TTC sur un montant de travaux estimé à 25 000,00 € HT soit 30 000,00 € TTC.

Ainsi, Monsieur le Maire invite le Conseil à bien vouloir se prononcer sur cette mission de maîtrise d'œuvre.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Accepte** de confier la mission d'assistance complète à l'Atelier JSA d'un montant estimatif de 5 275,00 € HT soit 6 330,00 € TTC
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat entre l'Architecte et la Commune.

- **Charge Monsieur le Maire de solliciter toutes subventions et notamment la DETR pour financer ce projet.**
- **Dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif et réglée à l'opération 0009 Article 21318.**

### **32. PROGRAMME Ad'Ap 2018/2024**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André BRIERE, Président de la commission entretien des bâtiments communaux.

Monsieur André BRIERE expose au conseil municipal que la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances, nous a amené à conduire une réflexion « théorique et globale » sur l'ensemble des travaux de mise aux normes, qu'aujourd'hui il serait souhaitable de programmer pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes aux Publics (IOP) de PUTANGES-LE-LAC.

Cette mise aux normes d'accessibilité PMR des ERP et IOP serait échelonnée sur une période de 9 ans et a déjà débuté depuis le mois de septembre 2015.

Enfin, Monsieur BRIERE précise que les propositions identifiées sur la programmation énoncée ci-après, résultent de la consolidation des Ad'ap des communes déléguées, sont modulables en fonction du devenir de chaque établissement, de l'évolution de la réglementation, de la capacité financière de la commune consacrée chaque année pour l'Ad'ap et des priorités décidées par les conseils municipaux sur les années à venir :

COMMUNES	N° ERP /IOP	ERP CONCERNES PAR LES ACTIONS DE MISE EN ACCESSIBILITE	DEBUT DES TRAVAUX	FIN DES TRAVAUX	MONTANT TOTAL H.T.	MONTANT TOTAL T.T.C.
Putanges Pont Ecrepin	ERP 1	Salle Féron	BP 2017 Tx 2ème sem.2018	Tx fin 2018	25 000 €	30 000,00 €
	ERP 2	Perception	BP 2017 Tx 2ème sem.2018	Tx fin 2018	2 800,00 €	3 360,00 €
	ERP 3	Gendarmerie	BP 2017 Tx 2ème sem.2018	Tx fin 2018	8 600,00 €	10 320,00 €
	ERP 4	Club de l'Amitié	BP 2020 Tx 2ème sem.2020	Tx fin 2020	17 000,00 €	20 400,00 €
	ERP 5	Eglise de Pont Ecrepin	BP 2022 TX 2ème sem.2022	TX fin 2022	10 500,00 €	12 600,00 €
	ERP 6	Eglise St Pierre Putanges	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	TX fin 2023	7 900,00 €	9 480,00 €
	IOP 1	Embarcadère	BP 2017 Tx 2ème sem.2018	Tx fin 2018	200,00 €	240,00 €
	IOP 2	Camping	BP 18-19 Tx 2ème sem.2018	Tx fin 2020	167 200,00 €	200 640,00 €
	IOP 3	Sanitaires	BP 2020 Tx 2ème sem.2020	Tx fin 2020	10 400,00 €	12 480,00 €
	IOP 4	Cimetière Vieux Putanges	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	13 500,00 €	16 200,00 €
	IOP 5	Cimetière Pont Ecrepin	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	3 000,00 €	3 600,00 €
Chênedouit	ERP 7	Mairie	BP 2024 Tx 2ème sem.2024	Tx fin 2024	5 376,00 €	6 451,20 €
	ERP 8	Salle polyvalente	BP 2021 Tx 2ème sem.2021	Tx fin 2021	3 314,00 €	3 976,80 €
	ERP 9	Eglise Ste Trinité	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	29 552,00 €	35 462,40 €
	ERP 10	Chapelle St Sébastien	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	9 900,00 €	11 880,00 €
	IOP 5	Cimetière	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	68 400,00 €	82 080,00 €
Ménil-Jean	ERP 11	Salle communale	BP 2020 Tx 2ème sem.2020	Tx fin 2020	30 800,00 €	36 960,00 €
	ERP 12	Eglise	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	16 650,00 €	19 980,00 €
	ERP 13	Mairie	BP 2024 Tx 2ème sem.2024	Tx fin 2024	9 100,00 €	10 920,00 €
	IOP 6	Cimetière	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	27 100,00 €	32 520,00 €
Rabodanges	ERP 14	Salle polyvalente	BP 2017 Tx 2ème sem.2018	Tx fin 2018	7 100,00 €	8 520,00 €
	ERP 15	Eglise	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	16 100,00 €	19 320,00 €
	ERP 16	Mairie	BP 2024 Tx 2ème sem.2024	Tx fin 2024	1 800,00 €	2 160,00 €
	IOP 7	Cimetière	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	5 000,00 €	6 000,00 €
Les Rotours	ERP 17	Salle communale	BP 2021 Tx 2ème sem. 2021	Tx fin 2021	16 000,00 €	19 200,00 €
	ERP 18	Eglise	BP 22-23 Tx 2ème sem. 2022	Tx fin 2023	11 200,00 €	13 440,00 €
Ste Croix sur Orne	ERP 19	Mairie	BP 2024 Tx 2ème sem. 2024	Tx fin 2024	3 400,00 €	4 080,00 €
	IOP 8	Cimetière	BP 22-23 Tx 2ème sem.2022	Tx fin 2023	2 300,00 €	2 760,00 €
	ERP 20	Salle communale	BP 2017 Tx 2ème sem. 2018	Tx fin 2018	7 350,00 €	8 820,00 €
	ERP 21	Eglise	BP 22-23 Tx 2ème sem. 2022	Tx fin 2023	1 200,00 €	1 440,00 €
	ERP 22	Chapelle	BP 22-23 Tx 2ème sem 2022	Tx fin 2023	dérogation	dérogation
	IOP 9	Cimetière	BP 22-23 Tx 2ème sem 2022	Tx fin 2023	dérogation	dérogation

COMMUNES	N° ERP /IOP	ERP CONCERNÉS PAR LES ACTIONS DE MISE EN ACCESSIBILITÉ	DEBUT DES TRAVAUX	FIN DES TRAVAUX	MONTANT TOTAL H.T.	MONTANT TOTAL T.T.C.
La Forêt Auvray	ERP 23	Restaurant	BP 2017 Tx 2ème sem.2018	Tx fin 2018	6 346,00 €	7 615,20 €
	ERP 24	Salle communale	BP 2021 Tx 2ème sem.2021	Tx fin 2021	2 705,00 €	3 246,00 €
	ERP 25	Eglise	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	4 665,00 €	5 598,00 €
	ERP 26	/	/	/	/	/
	ERP 27	Mairie	BP 2024 Tx 2ème sem.2024	Tx fin 2024	2 415,00 €	2 898,00 €
	IOP 10	Halle	BP 2017 Tx 2ème sem. 2018	Tx fin 2018	475,00 €	570,00 €
	IOP 11	Sanitaires publics	BP 2021 Tx 2ème sem.2021	Tx fin 2021	2 105,00 €	2 526,00 €
	IOP 12	Cimetière	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	9 280,00 €	11 136,00 €
ST Aubert sur Orne	ERP 28	Salle communale	BP 2017 Tx 2ème sem.2018	Tx fin 2018	7 060,00 €	8 472,00 €
	ERP 29	Mairie	BP 2024 Tx 2ème sem.2024	Tx fin 2024	3 445,00 €	4 134,00 €
	ERP 30	Eglise	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	378,00 €	453,60 €
	IOP 13	Sanitaires publics	BP 2020 Tx 2ème sem.2020	Tx fin 2020	12 970,00 €	15 564,00 €
	IOP 14	Préau couvert	BP 2021 Tx 2ème sem.2021	Tx fin 2021	15 522,00 €	18 626,40 €
	IOP 15	Cimetière	BP 2021 Tx 2ème sem.2021	Tx fin 2021	19 590,00 €	23 508,00 €
La Fresnaye au Sauvage	ERP 31	Mairie	BP 2024 Tx 2ème sem.2024	Tx fin 2024	6 182,00 €	7 418,40 €
	ERP 32	Salle communale	BP 2020 Tx 2ème sem.2020	Tx fin 2020	2 705,00 €	3 246,00 €
	ERP 33	Eglise	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	1 460,00 €	1 752,00 €
	ERP 34	Eglise St Malo	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	3 205,00 €	3 846,00 €
	IOP 16	Cimetière	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	10 745,00 €	12 894,00 €
	IOP 17	Cimetière St Malo	BP 22-23 TX 2ème sem.2022	Tx fin 2023	dérogation	dérogation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal ;

- **Accepte** les propositions théoriques identifiées ci-dessus selon les provisions budgétaires de chaque année allouées aux divers travaux Ad'Ap et en fonction du devenir des ERP et IOP.
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de demander les devis nécessaires auprès des entreprises sollicitées lors de la réalisation de ces mises aux normes devant avoir lieu au fil de l'eau.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différents devis inhérents à ces travaux ainsi que les éventuelles déclarations préalables de travaux.
- **Demande** à Monsieur le Maire de solliciter toutes subventions et notamment la DETR pour la conduite à bonne fin pour chaque opération en lien avec l'Ad'Ap.

### **33. ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DE LA SALLE COMMUNALE ET MAIRIE A STE CROIX SUR ORNE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger PERRAY, Président de la commission voirie, eau et assainissement.

Monsieur PERRAY informe le Conseil de la nécessité de réhabiliter l'assainissement non collectif de la mairie et du logement communal de la commune déléguée de Ste CROIX SUR ORNE.

Préalablement, une étude de sol a été réalisée par l'Entreprise BECA de DOMFRONT EN POIRIAIE pour un montant de 300,00 € (TVA non applicable) nécessaire avant d'entamer les travaux d'assainissement individuel.

Pour la réalisation de ces travaux, Monsieur Roger PERRAY présente le devis de l'entreprise ELIE TRAVAUX PUBLICS s'élevant à 5 415,00 € HT soit 6 554,00 € TTC et précise qu'une subvention de 60%, sur le montant hors taxe ainsi que sur l'étude de sol, a été sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- **Approuve** le devis présenté par l'entreprise ELIE TRAVAUX PUBLICS s'élevant à 5 415,00 € HT soit 6 554,00 € TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document pour mener à bonne fin le présent projet.
- **Demande** l'inscription de cette dépense au budget primitif 2018 et de créer une opération à l'article 2135
- **Prend note** qu'une subvention a été sollicitée auprès de l'Agence de l'eau.

#### **34. EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE PUTANGES PONT ECREPIN : VOIE ACCES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain GAUDIN, Président de la commission Zones d'activités.

Monsieur GAUDIN informe l'Assemblée qu'une discussion est en cours avec l'entreprise SASIC au sujet de la cession d'une partie (4.517 m<sup>2</sup>) du terrain communal de la Zone Industrielle cadastré E 259.

Dans le but d'accompagner la SASIC dans son projet de développement, pour desservir également le terrain communal restant et afin de laisser une ouverture à une éventuelle évolution de la zone, il s'avère indispensable d'effectuer des travaux d'extension de la voie communale.

Deux estimations de travaux ont été sollicitées à Orne Métropole ainsi que les prestations d'assistance de la commune relatives à ces opérations, à savoir :

- 1<sup>ère</sup> option :  
L'évaluation des travaux sur la base d'une voie avec places de stationnement s'élève à 82.546,00 € HT soit 99.055,20 € TTC. Le montant de la prestation d'assistance s'élève à 6.000,00 € HT soit 7.200,00 € TTC  
Soit un total de 88.546,00 € HT soit 106.255,20 € TTC
- 2<sup>ème</sup> option :  
L'évaluation des travaux sans place de stationnement s'élève à 74.917,00 € HT soit 89.900,40 € TTC. Le montant de la prestation d'assistance s'élève à 5.416,67 € HT soit 6.500,00 € TTC  
Soit un total de 80.333,67 € HT soit 96.400,40 € TTC

Suite à la réunion, sur ce dossier, de la commission « zone industrielle » le 6 avril dernier, il vous est proposé à ce stade et pour solliciter les subventions de retenir la 1<sup>ère</sup> option.

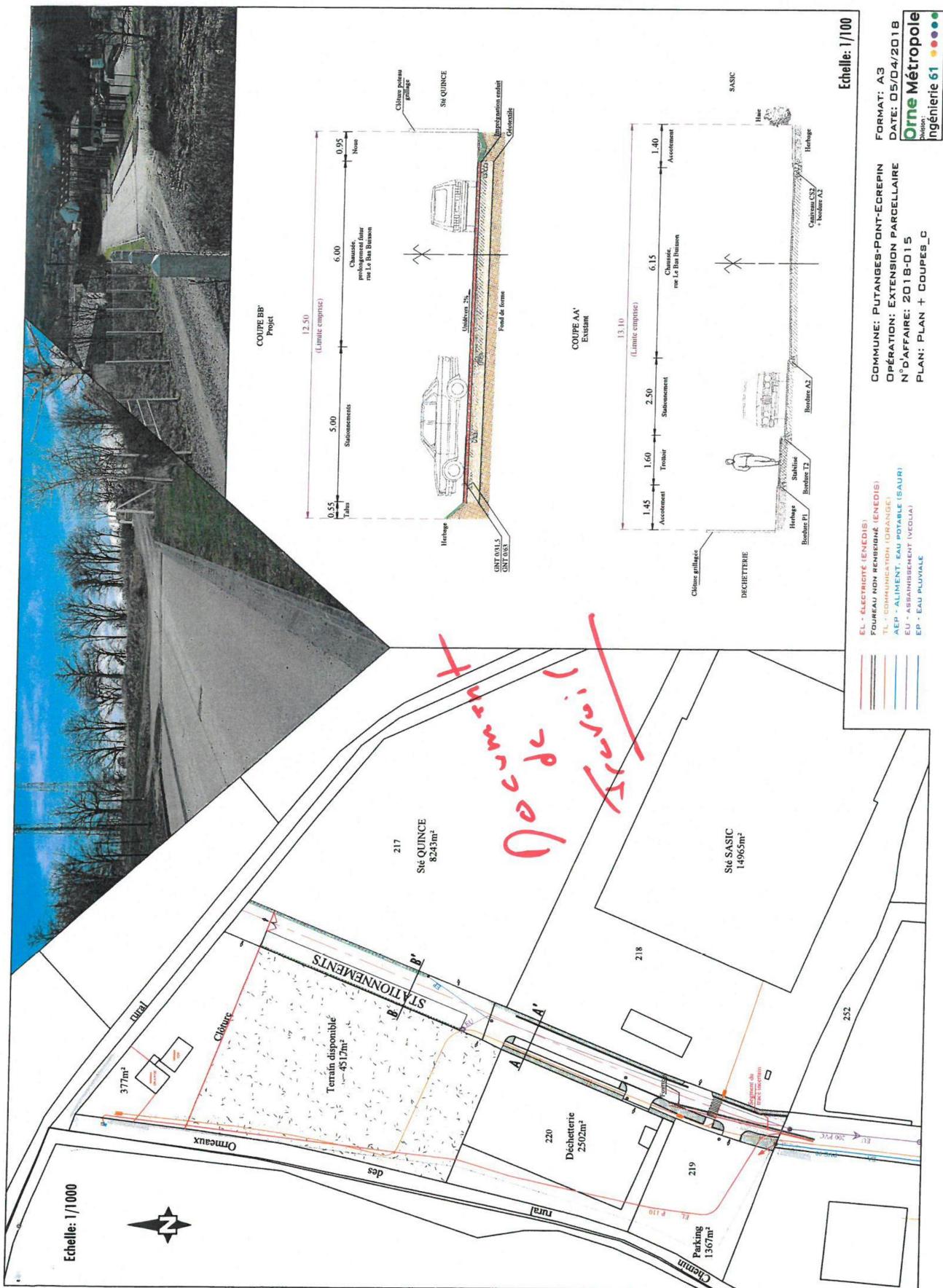
Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces propositions et présente le plan de financement de l'option retenue, en sachant que la part d'autofinancement de la commune pourra varier en fonction des montants de subventions attribués :

<b>Extension voie d'accès Zone Industrielle</b>				
<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>		
Travaux de VRD	88.546,00	Département	8.854,60	10%
		D.E.T. R	61.982,20	70%
		Fonds propres	17.709,20	20%
<b>TOTAL</b>	<b>88.546,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>88.546,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>Soit 106.255,20 € TTC</b>				

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le projet présenté par Monsieur GAUDIN,
- **Approuve** l'option n°1, évaluée par Orne Métropole pour un montant estimatif total de 88.546,00 € HT soit 106.255,20 € TTC
- **Approuve** le plan de financement comme énoncé par Monsieur le Maire,
- **Décide** de créer une opération d'investissement au budget primitif 2018,

- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter toutes subventions susceptibles de participer au financement de cette opération et notamment la DETR.



### **35. MARCHE TRAVAUX DE REPARATIONS ET ENDUITS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – PROGRAMME 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger PERRAY, Président de la commission voirie, eau et assainissement.

Monsieur PERRAY rappelle au Conseil municipal qu'une consultation d'entreprises a eu lieu pour la réalisation des travaux de terrassement et d'assainissement sur le territoire de la commune pour l'année 2018.

4 entreprises ont répondu avant le vendredi 6 avril 2018, date de clôture de remise des offres.

Dans le cadre de la procédure adaptée, Monsieur PERRAY donne connaissance de l'analyse des offres examinées par la commission voirie le 9 avril 2018 au regard des critères retenus dans le règlement de consultation, à savoir :

- 1<sup>er</sup> critère prix (80%) : 80/80
- 2<sup>ème</sup> critère valeur technique (20%) : 19,20/20

Monsieur le Maire propose, conformément à l'avis de la commission, de retenir l'offre présentée par la Sté EIFFAGE de FLERS pour un montant 74.365,40 € HT soit 89.238,48 € TTC pour le motif suivant : « mieux disant ».

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil,**

- ✓ **Considérant** l'avis consultatif de la commission voirie,
- ✓ **Considérant** la proposition de Monsieur le Maire,
- ✓ **Accepte** l'offre de la Société EIFFAGE pour un montant de 89.238,48 € TTC, soit 74.365,40 € HT
- ✓ **Autorise** le Maire ou au à défaut un de ses adjoints, à signer toutes les pièces du marché et plus généralement tout document relatif à ce dossier.
- ✓ **Dit que** la dépense en résultant sera imputée au budget 2018

### **36. MARCHE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – PROGRAMME 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger PERRAY, Président de la commission voirie, eau et assainissement.

Monsieur PERRAY rappelle au Conseil municipal qu'une consultation d'entreprises a eu lieu pour la réalisation des travaux de terrassement et d'assainissement sur le territoire de la commune pour l'année 2018.

5 entreprises ont répondu avant le vendredi 6 avril 2018, date de clôture de remise des offres.

Dans le cadre de la procédure adaptée, Monsieur PERRAY donne connaissance de l'analyse des offres examinées par la commission voirie le 9 avril 2018 au regard des critères retenus dans le règlement de consultation, à savoir :

- 1<sup>er</sup> critère prix (80%) : 80/80
- 2<sup>ème</sup> critère valeur technique (20%) : 14,50/20

Monsieur le Maire propose, conformément à l'avis de la commission, de retenir l'offre présentée par la SARL PIOCHE-LEFEBVRE de la FERTE MACE pour un montant 55.295,10 € TTC soit 46.079,25 € HT pour le motif suivant : « mieux disant ».

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil,**

- ✓ **Considérant** l'avis consultatif de la commission voirie,
- ✓ **Considérant** la proposition de Monsieur le Maire,
- ✓ **Accepte** l'offre de la SARL PIOCHE-LEFEBVRE pour un montant de 55.295,10 TTC, soit 46.079,25 € HT
- ✓ **Autorise** le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces du marché et plus généralement tout document relatif à ce dossier.
- ✓ **Dit que** la dépense en résultant sera imputée au budget 2018

## DELIBERATIONS

1. MODIFICATION DES STATUTS DU SMICO
2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – COMMUNE
3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT ECREPIN
4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – ASSAINISSEMENT RABODANGES/LA FORET-AUVRAY
5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – ATELIER RELAIS DE LA FORET AUVRAY
6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMMUNE
7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ASSAINISSEMENT RABODANGES/LA FORET-AUVRAY
8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT ECREPIN
9. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ATELIER RELAIS DE LA FORET AUVRAY
10. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – COMMUNE
11. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – ASSAINISSEMENT DE RABODANGES/LA FORET-AUVRAY
12. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – ASSAINISSEMENT DE PUTANGES PONT ECREPIN
13. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – ATELIER RELAIS DE LA FORET AUVRAY
14. TARIFS ASSAINISSEMENT 2018 DE RABODANGES
15. TARIFS ASSAINISSEMENT DE LA FORET AUVRAY
16. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE L'ASSAINISSEMENT DE LA FORET AUVRAY – RABODANGES
17. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE L'ASSAINISSEMENT DE PUTANGES PONT ECREPIN
18. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE L'ATELIER RELAIS DE LA FORET AUVRAY
19. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018
20. SUBVENTIONS 2018
21. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE NOUVELLE DE PUTANGES LE LAC
22. INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES – ANNEE 2018
23. RESTAURATION DU RETABLE ET DE LA TOILE « ASSOMPTION DE LA VIERGE » DANS L'EGLISE SAINT PIERRE – COMMUNE DELEGUEE DE PUTANGES PONT ECREPIN
24. RESTAURATION DE LA CHARPENTE/COUVERTURE DE L'EGLISE DE ST MALO – COMMUNE DELEGUEE DE LA FRESNAYE AU SAUVAGE
25. TRANSFERT DE LA COMPETENCE INVESTISSEMENT AU TE61
26. TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAU A CHENEDOUIT – CONVENTION INDIVIDUELLE DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE GENIE CIVIL DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION « LA CHESNAIE »
27. TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAU A PUTANGES PONT ECREPIN – RUE MAURICE GONTIER ET RUE DU DR PRODHOMME (PARTIE HAUTE) – CONVENTION INDIVIDUELLE DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE GENIE CIVIL DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION
28. PERSONNEL ADMINISTRATIF – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL
29. ADHESION AU CAUE – ANNEE 2018
30. ACQUISITION PANNEAU LUMINEUX DOUBLE FACE
31. PROGRAMME Ad'ap 2017/2018 – TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE JEAN FERON
32. PROGRAMME Ad'ap 2018/2024
33. ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DE LA SALLE COMMUNALE ET MAIRIE A STE CROIX SUR ORNE
34. EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE PUTANGES PONT ECREPIN : VOIE ACCES
35. MARCHE TRAVAUX DE REPARATIONS ET ENDUITS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – PROGRAMME 2018
36. MARCHE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – PROGRAMME 2018